ASSOCIATION LA LETTRE · EN PRÉPARATION · OCTOBRE 2026

Carami / Brignoles

Le quartier prioritaire du Carami, à Brignoles, dans le Var. Un projet à taille humaine, pour compléter ce qui existe déjà, pas pour le refaire.

Un projet écrit dans les termes du contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 », signé le 3 mai 2024 : chacune de nos propositions répond à l'un de ses cinq axes, est chiffrée, et dit comment elle sera évaluée. Former en fabriquant un jeu vidéo avec une IA, préparer les démarches, héberger celles et ceux qui ont un projet à mener ici, et guider chacun vers la bonne porte.

LETTRE 1 · LE CŒUR

La formation

Apprendre à fabriquer un jeu vidéo avec une IA, et pouvoir le prouver, bloc par bloc.

LETTRE 2 · LE TOIT

L'hébergement des porteurs de projets

Un toit, le temps qu'il faut, pour ceux qui ont un projet à mener ici.

LETTRE 3 · L'EXPERTISE

Droits d'auteur, orientation, démarches

Protéger ce qu'on crée, et être guidé vers la bonne école, le bon métier, le bon guichet.

Un petit pilote local, écrit dans les termes du contrat de ville

Le Carami est l'un des deux quartiers prioritaires de Brignoles, avec le centre-ville. Les chiffres publics disent une chose simple : beaucoup de familles y vivent avec peu, et beaucoup de parents y élèvent seuls leurs enfants. Le contrat de ville 2024-2030 a fixé cinq axes pour y répondre. Le projet ne cherche pas à surveiller le quartier : il cherche à augmenter ce qui devient vraiment accessible depuis le quartier, axe par axe.

1 691
habitants au Carami
27 hectares · quartier prioritaire 2024

51 %
de pauvreté
contre 25 % pour toute la ville

32,2 %
de familles monoparentales
un parent seul avec ses enfants

2024–2030
contrat de ville
« Engagements quartiers 2030 », signé le 3 mai 2024

Ce que dit le contrat, et que nous reprenons tel quel

Signé le 3 mai 2024 par le préfet du Var, le maire de Brignoles et président de l'Agglomération Provence Verte, le président du Département et les partenaires de la politique de la ville (dont la CAF, la Banque des territoires et le bailleur Var Habitat), le contrat « Engagements quartiers 2030 » couvre le Carami et le centre-ville jusqu'en 2030. Il a été préparé par une concertation des habitants en juin 2023 sur six thèmes : **le bien-vivre ensemble, la sécurité, la jeunesse, l'habitat, l'emploi et la mobilité**, puis par un séminaire des partenaires en quatre tables rondes : tranquillité publique, jeunesse, habitat, santé. Il se décline en fiches action, se pilote avec un conseil citoyen et un comité de pilotage, et finance des actions par un appel à projets annuel. Ses cinq axes :

AXE 1 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030
« assurer la sécurité, la tranquillité publique et prévenir la délinquance »

AXE 2 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030
« lever les freins à l'emploi et favoriser la dynamique économique »

AXE 3 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030
« favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen »

AXE 4 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030
« améliorer la qualité des espaces publics et résidentiels »

AXE 5 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030
« promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins »

Ce que nous y apportons, en quatre mots

Essayer
Un jeu, pour voir vite si ça plaît.

Produire
Fabriquer pour de vrai, en équipe.

Prouver
Un papier signé par quelqu'un qui a vu, dans les mots du référentiel.

Orienter
Vers l'école, la formation, le métier, le bon guichet.

Sources : annonce de la signature sur brignoles.fr (12 juin 2024) et dans la presse locale (mai 2024) ; fiches du quartier prioritaire (SIG Ville) ; 203 000 € de crédits de l'État annoncés en 2024 pour les deux quartiers. Le texte intégral du contrat et ses fiches action sont demandés à l'Agglomération pour caler définitivement chaque proposition sur la fiche action correspondante.

Cinq axes, nos propositions, un chiffre et une mesure pour chacune

Rien n'est proposé qui ne réponde à un axe du contrat. Chaque ligne dit ce que nous faisons, ce que ça coûte la première année, et ce qu'on comptera. Les pages suivantes détaillent chaque axe.

Axe du contrat	Notre proposition	Coût année 1	Ce qu'on compte
Axe 2 · lever les freins à l'emploi et favoriser la dynamique économique	**La Fabrique** : un essai de 6 à 8 semaines avec 8 à 12 jeunes, puis, si feu vert, la formation de 600 heures pour 17 personnes, rattachée aux blocs de deux titres professionnels ; stages et passerelles vers la Mission Locale, France Travail et les entreprises du Parc Nicopolis.	18 000 € essai	Entrées, sorties, dossiers de preuves, blocs visés et validés, stages, contrats.
Axe 3 · favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen	**Prouver et s'orienter** : dossiers de preuves signés, ateliers de prise de parole, orientation vers l'école, la formation et la VAE ; participation au conseil citoyen et au conseil citoyen des jeunes.	3 000 €	Dossiers constitués, rendez-vous d'orientation aboutis, jeunes présents au conseil citoyen.
Axe 1 · assurer la sécurité, la tranquillité publique et prévenir la délinquance	**Des soirs ouverts et des partenaires présents** : la Fabrique ouverte le soir, une maison tenue par une règle écrite, la médiation de voisinage par l'association de locataires. Aucune mission de police, aucune enquête.	2 000 €	Soirées ouvertes, participants, médiations menées à terme.
Axe 4 · améliorer la qualité des espaces publics et résidentiels	**L'association de locataires et la Résidence ouverte** : registre des réclamations par cage d'escalier, concertation locative avec Var Habitat, habitants au pilotage ; chambres plafonnées à 900 nuits par an, sous accord écrit.	500 € + 0 € sans accord	Réclamations suivies et closes, réunions de concertation tenues, nuitées liées à un projet.
Axe 5 · promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins	**La bonne porte vers les soins** : orientation du lieu d'accueil vers les acteurs de santé, hébergement des accompagnants d'un proche hospitalisé, relais vers les dispositifs d'écoute. Aucune mission de soin.	1 500 €	Orientations santé abouties, nuitées d'accompagnants.
Première année	**Les cinq propositions (25 000 €), plus la photographie de départ et l'administration (4 500 €)**	**29 500 €**	**Dont 12 000 € demandés à l'appel à projets du contrat de ville**

La règle de lecture. Les coûts de la première année sont ceux de l'essai et de la préfiguration ; la formation de 600 heures (183 600 € de recettes théoriques) n'entre au budget qu'en deuxième année, après le feu vert. Les indicateurs comptent l'action du projet, jamais les personnes : on ne mesure ni origines, ni opinions, ni « familles à risque ».

AXE 2 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

« lever les freins à l'emploi et favoriser la dynamique économique »

La Fabrique : essayer un métier, puis le prouver

La formation est le cœur du projet. On n'apprend pas dans un livre : on fabrique, pour de vrai, un jeu vidéo avec une IA, et en le fabriquant on apprend des choses qui servent partout. Ce qu'on en sort se porte sur le CV : des blocs de compétences de titres professionnels, validés par un jury, acquis à vie.

L'essai d'abord : 6 à 8 semaines, 8 à 12 jeunes

Avant la grande formation, un essai en quatre étapes : découvrir les outils et les métiers, tourner sur plusieurs petites missions, choisir un rôle principal et un rôle secondaire, puis prouver ce qu'on a fait. À la fin : une scène jouable, une fiche par personne qui dit ce qu'elle a fait, un dossier de preuves et un rendez-vous d'orientation. La formation de 600 heures ne démarre qu'après ce bilan, et seulement si tout est réuni.

ENSUITE, SI FEU VERT

La formation de 600 heures, bloc par bloc

17 personnes par promotion, sept blocs de formation, cinq blocs de compétences visés : **Développeur web et web mobile** (RNCP37674, niveau 5, 2 blocs) et **Concepteur designer UI** (RNCP42140, niveau 6, 3 blocs), deux titres du ministère du Travail ouverts à la formation continue, à l'apprentissage et à la VAE, sans prérequis de diplôme. Chaque atelier prépare un bloc ; chaque témoin signé est rédigé dans les mots du référentiel.

LA VALIDATION

Trois chemins, dans l'ordre où ils s'ouvrent

Dès maintenant, la VAE bloc par bloc, ouverte depuis 2024 sans durée minimale d'expérience (France VAE). **Ensuite**, un centre agréé partenaire qui organise les sessions d'examen. **À terme**, l'association agréée : déclaration d'activité, Qualiopi, agrément DREETS. L'association prépare et témoigne ; seul le jury du certificateur valide. Rien ne s'appelle « certification » avant.

Les passerelles vers l'emploi

Dès l'essai, les partenaires de l'emploi sont dans la salle, pas au bout d'un couloir : la Mission Locale et France Travail pour les parcours, les entreprises du Parc Nicopolis et les studios de la région pour les stages, les visites, les jurys. Un indépendant du quartier qui hésite à embaucher un apprenti trouve au lieu d'accueil le dossier prêt à lire.

Chiffres et mesure

Ce qu'on compte	Départ	À 6 mois	À 18 mois	À 36 mois	Source
Jeunes entrés dans l'essai, puis allés au bout avec un dossier de preuves	0	8 à 12 / ≥ 8	—	—	Registre, dossiers signés
Rendez-vous d'orientation aboutis (Mission Locale, France Travail, école)	0	8	30	60	Compte-rendu signé par le partenaire
Participants entrés dans la formation de 600 h (si feu vert)	0	0	17	34	Conventions de formation
Demandes de VAE déposées, bloc par bloc	0	0	10	30	Récépissés France VAE
Blocs de compétences validés par un jury	0	0	5	25	Décisions du certificateur
Stages, apprentissages, contrats obtenus	0	3	12	25	Conventions, contrats

Coût de l'essai : 18 000 € (deux formateurs sur huit semaines, matériel prêté, 3 000 € de petit équipement). La formation de 600 heures, si feu vert : 183 600 € de recettes théoriques (17 × 600 h × 18 €), financées par la Région, France Travail, les OPCO et le compte personnel de formation, une fois l'association déclarée et certifiée. Il existe une cinquantaine de métiers du jeu vidéo et plus de 1 000 entreprises en France : découvrir un métier n'est pas une promesse d'emploi, mais les deux titres visés servent bien au-delà du jeu.

AXE 3 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

« favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen »

Prouver ce qu'on sait faire, prendre la parole, choisir sa suite

La réussite éducative, ici, se mesure à une chose : une porte qui s'ouvre vraiment, avec une preuve à la main. L'engagement citoyen commence quand un jeune peut dire devant les autres ce qu'il a fait, et participer aux décisions qui le concernent.

PROUVER

Le dossier de preuves signé

« Quelqu'un qui a vu écrit ce qu'il a vu, et signe. » Chaque jeune de l'essai repart avec un dossier : ce qu'il a fait dans le jeu, observé par un professionnel, un formateur ou un responsable d'association. Rédigé dans les mots des référentiels, il sert aux inscriptions, aux entretiens, et un jour à la VAE.

PRENDRE LA PAROLE

L'atelier de la parole tenue

Présenter son jeu devant le groupe, puis devant un jury : cinq temps (le constat, la décision, les moyens, la preuve, la limite) et trois règles : pas de clé, pas de promesse ; pas de facture, pas d'annonce ; pas de compteur, pas de victoire. Un garant de la parole, nommé par écrit, garantit qu'on peut corriger une erreur sans danger.

S'ORIENTER

Une ingénierie d'orientation de très haut niveau

Choisir une école, une filière, un bloc, un titre, un métier, à partir de ce qu'on a vu faire, pas de ce qu'on déclare. Elle relie chaque preuve à ce qui existe vraiment : les blocs, les passerelles, la VAE, l'alternance, les études supérieures. En intra et à l'externe, avec les établissements et les entreprises partenaires.

Avec les instances du contrat de ville

Le contrat prévoit un conseil citoyen, et la Maison des initiatives sociales met en place un conseil citoyen des jeunes de moins de 18 ans. LA LETTRE y propose deux choses : que les jeunes de l'essai y présentent leur scène jouable et leur dossier, et qu'un siège du comité de pilotage du projet soit tenu par un habitant désigné par le conseil citoyen. Les habitants ne sont pas seulement « enquêtés » : ils participent au pilotage, dans un comité qui se réunit au moins chaque trimestre.

Chiffres et mesure

Ce qu'on compte	Départ	À 6 mois	À 18 mois	À 36 mois	Source
Dossiers de preuves constitués et signés	0	8 à 12	30	60	Dossiers
Présentations devant un groupe ou un jury	0	12	50	120	Registre des séances
Rendez-vous d'orientation aboutis (école, formation, VAE)	0	8	30	60	Compte-rendu signé
Reprises d'études ou entrées en formation	0	2	10	25	Attestations d'inscription
Jeunes ayant présenté leur travail au conseil citoyen	0	4	12	24	Compte-rendu du conseil
Séances du comité de pilotage avec habitants	0	2	6	12	Comptes-rendus

Coût année 1 : 3 000 € (150 heures d'orientation et de préparation des dossiers, impression, déplacements vers les établissements). Les ateliers de prise de parole sont animés par les bénévoles de l'association, jamais vendus. Les mineurs sont une priorité de gouvernance : accord écrit des parents, un adulte repère une difficulté et reste factuel, un protocole dit qui prévenir, personne n'enquête.

AXE 1 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

« assurer la sécurité, la tranquillité publique et prévenir la délinquance »

Des soirs ouverts, des partenaires présents, une maison tenue

Nous n'avons aucune mission de police et ne menons aucune enquête : la sécurité et la justice gardent leurs missions. Notre contribution à cet axe est celle que le contrat attend des associations : des activités positives, des adultes présents, des lieux tenus par une règle écrite, et une façon de régler les désaccords avant qu'ils ne dégénèrent.

DES SOIRS OUVERTS

La Fabrique, le soir

Quarante soirées par an, la Fabrique reste ouverte : on joue, on teste les versions, on montre aux voisins ce qu'on fabrique. Un adulte référent par soirée, une règle d'accueil affichée, aucune consommation d'alcool.

UNE RÈGLE ÉCRITE

La maison tenue

La règle de la maison est écrite et affichée : on entre avec le prénom qu'on se donne, ce qui se vit ici ne sort pas d'ici, chacun participe à sa mesure, les désaccords se disent à la table commune avec le garant de la maison, et personne n'est sanctionné pour avoir dit une difficulté de bonne foi.

RÉGLER AVANT

La médiation de voisinage

Bruit, encombrants, parties communes : une rencontre à trois avec un membre de l'association de locataires, puis le gardien ou le bailleur si besoin. Une trace écrite, jamais de dénonciation. Les troubles anormaux de voisinage ont un cadre (Code civil, art. 1253) ; la médiation l'évite.

Ce que nous ne faisons pas, et pourquoi c'est une garantie

Ce que l'association fait

- Tenir des lieux ouverts, avec des adultes présents et une règle lisible.
- Faire entrer dans le quartier des professionnels, des artistes, des employeurs, qui y laissent une trace utile.
- Aider deux voisins à se parler avant que le conflit n'aille plus loin.
- Orienter, quand il le faut, vers le conciliateur de justice, le Point-Justice, la police municipale ou nationale.

Ce qu'elle ne fait pas

- Aucune mission de police, aucune ronde, aucune enquête, aucun signalement de « familles à risque ».
- Aucun fichier sur les personnes : on compte des soirées et des médiations, jamais des individus.
- Aucune substitution aux dispositifs existants du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Chiffres et mesure

Ce qu'on compte	Départ	À 6 mois	À 18 mois	À 36 mois	Source
Soirées ouvertes de la Fabrique	0	15	50	110	Registre des soirées
Participants aux soirées (comptage, sans nom)	0	150	600	1 500	Comptage à l'entrée
Professionnels et partenaires venus dans le quartier	0	10	35	80	Registre des visites
Médiations de voisinage menées à terme	0	3	15	35	Registre de l'association de locataires

Coût année 1 : 2 000 € (petit matériel des soirées, affichage, formation des adultes référents à la médiation). Les indicateurs du contrat sur la délinquance relèvent des services de l'État et de la Ville ; nous ne les produisons pas, nous ne les commentons pas.

AXE 4 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

« améliorer la qualité des espaces publics et résidentiels »

Une association de locataires, et une Résidence ouverte

La qualité des espaces résidentiels se joue dans les cages d'escalier, les décomptes de charges et les réclamations de travaux qui traînent. Elle se joue aussi dans ce que le quartier fait entrer : des chambres pour les gens qui viennent y travailler, créer ou accompagner un proche.

LES LOCATAIRES

Une association de locataires, prête pour les élections

Une permanence par semaine, un registre des réclamations par cage d'escalier (date, problème, photo, réponse du bailleur, délai), la vérification des décomptes de charges avec les pièces justificatives (loi du 6 juillet 1989, art. 23), une demande de siège au conseil de concertation locative de Var Habitat (loi du 23 décembre 1986, art. 44 bis), et la préparation des élections des représentants des locataires de 2030 : affiliation à une organisation nationale, six candidats formés. Dès le premier impayé, la bonne foi montrée par écrit au bailleur ou au commissaire de justice.

LA RÉSIDENCE OUVERTE

Des chambres, sous accord écrit, plafonnées

Des chambres à côté de la Fabrique, pour les artistes qui restent, les jeunes travailleurs en mission, les personnes qui accompagnent un proche à l'hôpital, et celles et ceux qui ont besoin d'un endroit où être eux-mêmes. Plafond : 900 nuitées par an ; participation indicative : 15 € la nuit ; recette théorique maximale : 13 500 €. Aucune chambre n'ouvre sans l'accord écrit de Var Habitat, un titre d'occupation, une assurance, des règles de sécurité et d'accueil, et un traitement fiscal validé. Ce n'est pas une location touristique, et ça ne doit jamais y ressembler.

Avec le bailleur, dans les termes du contrat

Var Habitat est signataire du contrat de ville. Nous lui proposons trois choses, dans cet ordre : une convention d'accueil de la permanence des locataires ; une convention d'occupation pour la Résidence ouverte, avec la Ville et l'Agglomération en appui ; et un point trimestriel sur le registre des réclamations, qui devient une pièce partagée. Les habitants participent au pilotage.

Chiffres et mesure

Ce qu'on compte	Départ	À 6 mois	À 18 mois	À 36 mois	Source
Permanences tenues	0	20	70	150	Registre
Réclamations de travaux suivies, puis closes	0	15 / 8	60 / 40	150 / 110	Registre par cage d'escalier
Décomptes de charges vérifiés avec les pièces	0	10	40	90	Registre
Réunions de concertation locative avec le bailleur	0	1	4	10	Comptes-rendus
Nuitées de la Résidence ouverte liées à un vrai projet (si accord)	0	0	450	900 / an	Registre de la maison
Candidats préparés pour les élections de 2030	0	0	3	6	Liste, formation suivie

Coût année 1 : 500 € (registres, affichage, affiliation) ; la Résidence ouverte coûte 0 € tant qu'il n'y a pas d'accord écrit, puis 6 500 € de charges par an en deuxième année, couvertes par les participations. L'association est indépendante de tout parti et de tout bailleur : ses comptes sont publiés.

AXE 5 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

« promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins »

La bonne porte vers les soins, et un toit pour les accompagnants

Nous n'avons aucune mission de soin, et nous ne le laissons jamais croire. Notre contribution à cet axe tient en deux gestes : orienter sans se tromper d'adresse, et loger près de l'hôpital ceux qui accompagnent un proche.

ORIENTER

Le lieu d'accueil, côté santé

Une question de santé arrive souvent cachée dans une question de papiers : une dette d'hôpital, un arrêt de travail, une reconnaissance de handicap, un proche qui ne va pas bien. Le lieu d'accueil aide à comprendre la question, à préparer le dossier, et conduit vers le bon acteur : médecin traitant, maison ou centre de santé, PMI, CMP, assurance maladie, MDPH, le centre hospitalier de Brignoles.

LOGER

Les accompagnants d'un proche hospitalisé

Quelques nuits, près d'un parent, d'un enfant, d'un proche hospitalisé à Brignoles, sans avoir à chercher loin ni à payer cher. C'est l'une des quatre portes de la Résidence ouverte, et celle qui dit pourquoi l'association existe : donner une place à chacun, le temps qu'il faut.

RELAYER

Quand quelqu'un n'en peut plus

Un dirigeant de petite entreprise épuisé, un jeune qui ne dort plus, un parent seul au bout : nous savons vers qui relayer, et nous le faisons avec la personne, jamais à sa place. En cas d'idées suicidaires, le 3114, gratuit, 24 heures sur 24. Le dispositif APESA pour les entrepreneurs en souffrance.

Avec les acteurs de santé du contrat

Le contrat de ville a tenu une table ronde sur la santé et prévoit un axe entier pour l'accès aux soins. Nous proposons d'y prendre une place modeste et précise : que les acteurs de santé du territoire tiennent une permanence d'information au lieu d'accueil, une fois par mois ; que la Résidence ouverte réserve, par convention avec l'hôpital, des nuitées aux accompagnants ; et que chaque orientation santé soit comptée et suivie.

Chiffres et mesure

Ce qu'on compte	Départ	À 6 mois	À 18 mois	À 36 mois	Source
Orientations santé préparées au lieu d'accueil	0	10	40	90	Registre du lieu d'accueil
Orientations abouties (rendez-vous pris ou dossier déposé)	0	6	30	70	Retour de la personne, sans détail médical
Permanences d'information santé tenues	0	2	12	30	Comptes-rendus
Nuitées d'accompagnants d'un proche hospitalisé (si accord)	0	0	120	250 / an	Registre de la maison

Coût année 1 : 1 500 € (100 heures d'accueil consacrées aux démarches de santé, documentation, déplacements). Aucune donnée de santé n'est conservée : on compte des orientations, jamais des diagnostics. Les professionnels de santé gardent leurs missions ; l'association prépare la porte, elle ne la franchit pas à la place des gens.

Comment on saura si ça marche, et quand on le dira

Le contrat de ville demande des actions évaluées. Voici la méthode, fixée avant de commencer, pour qu'on ne puisse pas la changer après.

À 6 mois

Est-ce que ça a pris ? L'essai est allé au bout, les permanences se tiennent, les partenaires sont venus.

À 18 mois

Est-ce que les parcours tiennent ? Formation engagée, blocs validés, réclamations closes, nuitées réelles.

À 36 mois

Est-ce que le quartier a changé ? Comparaison avec un quartier semblable, choisi à l'avance.

À 60 mois

Au terme du contrat, en 2030 : ce qui reste quand le projet n'est plus nouveau.

Quatre règles de mesure

On compte des portes, jamais des personnes

Entrées en formation, dossiers de preuves, blocs validés, rendez-vous obtenus, réclamations closes, nuitées liées à un projet. Jamais d'origines, d'opinions, de « familles à risque », ni de données de santé. Les comptages se font sans nom.

Un quartier témoin, choisi à l'avance

Pour ne pas confondre l'effet du projet avec l'air du temps, on compare avec un quartier prioritaire semblable, choisi avec l'Agglomération avant le démarrage, sur les mêmes données publiques (SIG Ville, Insee).

Les habitants pilotent

Un comité de pilotage trimestriel où siègent des habitants désignés par le conseil citoyen, un représentant de l'Agglomération, un du bailleur, un des partenaires de l'emploi. Les chiffres y sont présentés tels quels, avec ce qui n'a pas marché.

Un rapport public par an

Chaque année, un rapport de quatre pages, en langage simple, remis au comité de pilotage du contrat de ville et affiché au lieu d'accueil : les indicateurs, les écarts, les décisions prises et qui en répond. C'est notre registre des engagements, rendu public.

Les indicateurs, rassemblés

Axe	Indicateur principal	À 6 mois	À 18 mois	À 36 mois
Axe 2 · emploi	Dossiers de preuves · stages et contrats · blocs validés	8 à 12 · 3 · 0	30 · 12 · 5	60 · 25 · 25
Axe 3 · réussite éducative, citoyenneté	Rendez-vous d'orientation aboutis · reprises d'études · jeunes au conseil citoyen	8 · 2 · 4	30 · 10 · 12	60 · 25 · 24
Axe 1 · tranquillité, prévention	Soirées ouvertes · médiations menées à terme	15 · 3	50 · 15	110 · 35
Axe 4 · espaces résidentiels	Réclamations closes · réunions de concertation · nuitées liées à un projet	8 · 1 · 0	40 · 4 · 450	110 · 10 · 900 / an
Axe 5 · santé	Orientations santé abouties · nuitées d'accompagnants	6 · 0	30 · 120	70 · 250 / an

Les valeurs de départ sont toutes à zéro : le projet n'existe pas encore. Les cibles sont des repères de travail, discutés avec le comité de pilotage à six mois, et corrigés par écrit si elles sont irréalistes. Un indice simple, l'IDOL, additionne les portes ouvertes dans six directions : formation, emploi, institutions, budget et droit, culture, production.

Combien ça coûte, à peu près, et qui paie quoi

Ce sont des repères de travail, pour donner une taille au projet. Aucune somme n'est obtenue ni engagée. Tout sera recalculé après devis, conventions et décisions de financement. Deux années, deux budgets : l'essai d'abord, la formation ensuite, et seulement après le feu vert.

Année 1 · l'essai et la préfiguration

Dépense	Montant
Essai de la Fabrique (deux formateurs, 8 semaines, matériel prêté)	18 000 €
Préfiguration du lieu d'accueil (150 h d'orientation, 100 h santé)	4 500 €
Photographie de départ et rapport (impression, déplacements)	2 000 €
Soirées ouvertes, médiation, affichage	2 000 €
Administration, assurance, affiliation, registres	3 000 €
Total année 1	**29 500 €**

D'où viendrait l'argent (année 1)

Ressource	Montant
Appel à projets du contrat de ville (hypothèse)	12 000 €
Département du Var (hypothèse)	2 500 €
Mécénat et fondations locales (hypothèse)	5 000 €
Participations du lieu d'accueil (150 h × 15 €)	2 250 €
Adhésions (hypothèse)	1 500 €
Bénévolat valorisé et fonds propres	6 250 €
Total année 1	**29 500 €**

Année 2 · la formation, si feu vert

Dépense	Montant
Formateurs et experts	52 000 €
Coordinateur	31 000 €
Ordinateurs et matériel	30 000 €
Deux apprentis	22 000 €
Aménagement des locaux	12 000 €
Logiciels, IA, stockage en ligne	9 000 €
Administration, assurance, appui juridique	8 500 €
Qualité et agrément (Qualiopi, DREETS)	7 500 €
Jurys, VAE, accompagnement à la validation	6 000 €
Résidence ouverte	6 500 €
Communication et insertion	5 000 €
Total année 2	**189 500 €**

D'où viendrait l'argent (année 2)

Ressource	Montant
Formation (17 personnes × 600 h × 18 €)	183 600 €
Résidence ouverte (900 nuits × 15 €, au maximum)	13 500 €
Lieu d'accueil (400 h × 15 €)	6 000 €
Contrat de ville, Département, adhésions (hypothèses)	4 000 €
Total année 2	**207 100 €**

À retenir. La première année demande peu : 29 500 €, dont 12 000 € à l'appel à projets du contrat de ville, à comparer aux 203 000 € de crédits de l'État annoncés en 2024 pour les deux quartiers. La deuxième année, la formation fait près de 88 % des recettes : c'est elle le moteur. Le solde théorique de 17 600 € n'est pas un bénéfice : il absorbe les imprévus, les impayés, le renouvellement du matériel et la trésorerie. Le tout obéit à la règle du feu vert : **rien de lourd n'est engagé tant que le local, le portage de la formation, le financement, l'assurance, la protection des données et les protocoles (mineurs, urgences) ne sont pas sécurisés.**

Trois lignes rouges, et chacun dans son métier

Le droit

L'aide aux démarches n'est jamais une consultation juridique. Conseil et stratégie restent aux avocats et aux notaires, avec qui on passe des conventions. Le Conseil départemental de l'accès au droit du Var est informé avant l'ouverture ; à Brignoles, le Point-Justice existe déjà : on complète, on ne remplace pas.

Les locaux

Accord écrit du bailleur avant toute ouverture, titre d'occupation, assurance, sécurité, règles d'accueil. Jamais assimilable à une location touristique. La Résidence ouverte est plafonnée à 900 nuitées par an, et chaque nuitée est liée à un projet.

La formation

Déclaration d'activité dès la première convention, objectifs et évaluations écrits, preuves gardées, données et créations datées et versionnées. Rien ne s'appelle « certification » avant l'agrément ; aucun bloc n'est annoncé comme acquis avant la décision du jury.

Chacun reste dans son métier

L'association accueille, prépare, forme et fait le lien. Le certificateur et son jury valident. Les avocats et défenseurs conseillent et représentent. Les notaires conseillent et rédigent les actes. La Banque de France, le CCAS et les travailleurs sociaux traitent le surendettement et le budget. Les professionnels de santé soignent. Le bailleur décide des locaux. La police et la justice gardent leurs missions. C'est cette séparation qui rend le projet solide, et c'est ce que le contrat de ville peut vérifier.

Ce qu'on garde du modèle de Marseille, et ce qu'on ne copie pas

On garde

- Les portes légales : droit, formation, emploi, hébergement, institutions.
- La Fabrique : produire pour de vrai, pour essayer plusieurs métiers, et en tirer des blocs de compétences.
- L'orientation par la preuve : essayer, produire, recevoir un retour, choisir, prouver.
- Des indicateurs sur les parcours et les portes ouvertes, jamais sur les personnes.
- La séparation stricte entre accompagnement et métiers réglementés.

On ne copie pas

- Les comparaisons et hypothèses propres au contexte marseillais.
- Toute supposition sur des habitants, des familles ou des immeubles.
- Une « Maison » qui donnerait des conseils juridiques : ici, on prépare, et on renvoie aux professionnels.
- Un lancement à 600 heures avant un essai et un feu vert partagé.

Chaque engagement a un garant. Chaque partie nomme une personne qui répond de ce qu'elle promet ; les règles du travail commun sont écrites ; personne n'est sanctionné pour avoir signalé un écart de bonne foi. Un registre daté et signé des écarts et des décisions peut être montré aux services de contrôle et aux financeurs, sans données nominatives inutiles. C'est la clause que nous mettons dans chaque convention, y compris celle du contrat de ville.

Le premier produit de LA LETTRE à Brignoles n'est pas une activité : c'est une photographie de départ, honnête et défendable, faite en deux à trois semaines avec les habitants et les partenaires (données déjà publiques, observation, entretiens). On ne revendique une amélioration que si plusieurs sources le disent.

Par étapes, et en demandant peu à la fois

Trois chantiers avancent en parallèle, chacun avec ses propres validations : la Fabrique, le lieu d'accueil et la Résidence ouverte. Le calendrier suit celui du contrat de ville : sa programmation annuelle, son comité de pilotage, son conseil citoyen.

Oct.–nov. 2026

Rendez-vous Ville et Agglomération. Demande du texte du contrat et des fiches action. Photographie de départ (2 à 3 semaines). Note d'intention pour la prochaine programmation de l'appel à projets.

Déc. 2026 – fév. 2027

Avocats, notaires, accès au droit. Bailleur, assurance, habitat. Essai de la Fabrique (6 à 8 semaines) avec 8 à 12 jeunes. Premier comité de pilotage avec habitants.

Mars–avr. 2027

Bilan de l'essai à 6 mois du démarrage : feu vert ou non. Portage et financement de la formation. Déclaration d'activité de formation.

Mai–sept. 2027

Lieu d'accueil en préfiguration, permanence des locataires. Résidence ouverte, si elle est autorisée. Formation de 600 heures, seulement si feu vert.

2028 → 2030

Qualiopi, agrément, deuxième promotion. Bilans à 18 et 36 mois, quartier témoin. Élections des représentants des locataires en 2030. Rapport de fin de contrat.

Priorité des 60 premiers jours : sécuriser le droit du lieu d'accueil, le montage immobilier, le portage de la formation et les partenaires, avant toute dépense lourde. Aucune date d'ouverture n'est présentée comme acquise.

Ce que nous demandons à la Ville et à l'Agglomération

Un rendez-vous d'une heure, pour décider cinq choses :

- → Valider le principe d'une préfiguration et désigner un référent Ville / Agglomération pour coordonner les trois volets, et nous remettre le texte du contrat et ses fiches action.
- → Inscrire l'essai de la Fabrique et le lieu d'accueil à la prochaine programmation de l'appel à projets du contrat de ville, pour 12 000 € la première année.
- → Associer le Conseil départemental de l'accès au droit, le Point-Justice, des avocats et des notaires, pour sécuriser le lieu d'accueil.
- → Ouvrir la discussion avec Var Habitat sur la permanence des locataires et sur une Résidence ouverte plafonnée à 900 nuits par an, sous accord écrit et convention.
- → Étudier, après l'essai et le feu vert, le portage et le financement d'une formation de 17 personnes sur 600 heures, bloc par bloc.

Partenaires à réunir : Var Habitat · accès au droit et Point-Justice · avocats et notaires · Banque de France, CCAS · Mission Locale, France Travail · Maison des initiatives sociales et conseil citoyen · acteurs de santé et centre hospitalier · culture, médiathèque, FabLab · entreprises du Parc Nicopolis · un centre agréé et un organisme de formation qui portent le dispositif. La présence d'un partenaire dans ce schéma ne vaut ni accord, ni engagement financier.

contact@la-lettre-marseille.com

Site : la-lettre-marseille.com · Association loi 1901 en cours de création · Les informations précises (partenaires, chiffres détaillés, adresses) sont réservées aux échanges sous accord.